

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2012

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 1^{er} octobre 2012 à 19h.30 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation Madame la mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

336-10-2012

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Guy Corriveau
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

337-10-2012

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 5
SEPTEMBRE 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24
SEPTEMBRE 2012**

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que les procès-verbaux de la séance du 5 septembre 2012 et de la séance extraordinaire du 24 septembre 2012 soient adoptés dans leurs formes et teneurs.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

La directrice générale fait un résumé de la correspondance reçue.

338-10-2012

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la liste des comptes à payer d'une somme de 212 078.79 \$, chèques numéro 9625 à 9653 inclusivement, soit et est adoptée telle que déposée et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution, chèques numéro 9621 à 9624.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

339-10-2012

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Denis Prescott
Et résolu

Que le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2012 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

RÔLE D'ÉVALUATION

La directrice générale et secrétaire-trésorière donne avis que le sommaire du rôle d'évaluation de la municipalité de Mandeville pour l'exercice financier 2013, a été déposé à son bureau.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller, Monsieur André Desrochers donne un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. En vertu de l'article 445 du code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

340-10-2012

LOCATION SHED 31 – AMENDEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 283-08-2012

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Guy Corriveau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution portant le

numéro 283-08-2012, datée du 6 août 2012 par ce qui suit :

- Que la location soit au nom de LES REVÊTEMENTS DE BOIS INC.

Adoptée à l'unanimité.

341-10-2012

SERVICE INFORMATIQUE MARIO GAUDAR ENR.

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial

Appuyé par le conseiller André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville entérine la décision de la directrice générale afin d'autorise la facture portant le numéro 10098 d'une somme de 1 753.37 taxes incluses pour OFFICE PRO 2010 pour le garage et la bibliothèque municipale.

Que cette dépense soit payée à même le fonds de roulement.

Que le fonds de roulement soit remboursé dans un délai de trois (3) ans.

Adoptée à l'unanimité.

342-10-2012

CROIX-ROUGE CANADIENNE QUÉBEC - CONTRIBUTION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Gagnon

Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye la contribution annuelle couvrant la période du 7 octobre 2012 au 7 octobre 2013 de l'entente pour les services aux sinistrés d'une somme de 343.35 \$.

Adoptée à l'unanimité.

343-10-2012

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)
- FORMATION

Il est proposé par le conseiller André Desrochers

Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale ainsi que la réceptionniste à suivre une formation de l'ADMQ concernant la « tolérance 0 violence dans les municipalités » à St-Jean de Matha le 27 novembre 2012 pour une somme de 260.00 \$ chacune plus les taxes et les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité.

344-10-2012

AMENDEMENT RÉSOLUTION 137-05-2012 - FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution portant le numéro 137-05-2012 concernant l'achat d'un terrain entre terrasse Lefebvre et terrasse Desailliers à l'effet que la municipalité rembourse le fonds de roulement dans une période de trois (3) ans.

Adoptée à l'unanimité.

345-10-2012

TECHNIC ALARME - PROGRAMME D'ENTRETIEN

Il est proposé par le conseiller Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville renouvelle le contrat de service avec Technic Alarme tel que détaillé dans sa soumission portant le numéro 12359 et datée du 4 septembre 2012 pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 d'une somme de 391.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

346-10-2012

AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE - DEMANDE

Demande de faire un barrage routier le dimanche 16 décembre 2012 afin d'amasser des fonds pour faire des paniers pour la guignolée et d'utiliser la salle gratuitement le 16 et 17 décembre 2012. Ils sollicitent également notre appui financier pour l'achat de dindes ou poulets.

Il est proposé par le conseiller Guy Corriveau
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

Qu'un chèque de 500.00 \$ soit libellé à l'épicerie Bonichoix sous présentation de la facture pour l'achat des dindes ou poulets à la municipalité avant le 31 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité.

RÈGLEMENTATION

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
M.R.C. DE D'AUTRAY**

347-10-2012

ADOPTION DU RÈGLEMENT #192-2012-3

Il est proposé par le conseiller Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte le règlement # 192-2012-3 modifiant le règlement de zonage numéro 192, dont l'effet est d'établir une

nouvelle norme pour la hauteur des bâtiments complémentaires et des superficies pour les usages résidentiels, le tout tel que déposé avec les modifications suivantes :

Article 1 Le but du présent règlement est d'abroger la hauteur du bâtiment complémentaire pour un usage résidentiel et de limiter la superficie d'un bâtiment complémentaire maximum par rapport au bâtiment principal.

Article 2 L'alinéa A de l'article 4.4.4 du règlement de zonage 192, « Règlement de zonage de la municipalité de Mandeville », est modifié en enlevant la partie de phrase suivante :
« ..et, quel que soit la hauteur du bâtiment principal, la hauteur du bâtiment complémentaire ne doit jamais excéder six (6) mètres. »

Et est modifié par l'ajout suivant :
En tout temps, la hauteur maximum du bâtiment complémentaire devra être de sept (7) mètres de hauteur et de plus il ne doit y avoir qu'un seul étage.

Article 3 L'alinéa B de l'article 4.4.4 du règlement de zonage 192, « Règlement de zonage de la municipalité de Mandeville », est abrogé et remplacé par ce qui suit :

En tout temps, la superficie maximum des bâtiments complémentaires reliés à un usage résidentiel, ne peut être plus grande que la superficie du bâtiment principal.

Article 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Monsieur Denis Prescott, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente un amendement au règlement portant le numéro 284-2011 concernant le stationnement. En vertu de l'article 445 du code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

348-10-2012

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT #192-2012-2

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte le premier projet du règlement # 192-2012-2 modifiant le règlement de zonage numéro 192. Le but du présent règlement est de régir la garde d'animaux de la ferme à l'extérieur de la zone agricole permanente.

Que la consultation publique aura lieu le 5 novembre 2012, à 19 heures à la salle municipale situé au 162A, rue Desjardins à Mandeville. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

349-10-2012 FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES - EXCAVATION MAJEAU

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Guy Corriveau

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le paiement de la facture portant le numéro 015698, datée du 27 août 2012 d'une somme de 9 921.89 plus les taxes pour de l'asphalte afin de réparer les chemins à plusieurs endroits.

Que cette dépense soit affectée à même le fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité.

350-10-2012 FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES - TI-BONHOMME EXCAVATION

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le paiement des factures de TI-BONHOMME EXCAVATION INC pour transporter les matériaux suite au dynamitage au chemin du Gouvernement et chemin Victoria.

- Facture numéro 4173, datée du 6 septembre 2012 d'une somme de 1 833.75 plus les taxes;
- Facture numéro 4181, datée du 19 septembre 2012 d'une somme de 1 312.50 \$ plus les taxes;

Que ces dépenses soient affectées à même le fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité.

351-10-2012 BOUCLAGE D'AQUEDUC - ACHAT MATÉRIAUX

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par voie d'invitation auprès de WOLSELEY CANADA INC.

et HUOT INC. pour l'achat de matériaux concernant le bouclage d'aqueduc

Adoptée à l'unanimité.

352-10-2012

BOUCLAGE D'AQUEDUC - PASSE-PARTOUT

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de PASSE-PARTOUT FORAGE DIRECTIONNEL datée du 20 avril 2012 d'une somme de 19 250.00 \$ plus les taxes pour le forage directionnel, la fourniture des conduites et les installations.

Que cette dépense soit payée avec la subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité.

353-10-2012

BOUCLAGE D'AQUEDUC - LES PRODUITS DE BÉTON CASAUBON INC.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission des PRODUITS DE BÉTON CASAUBON INC. datée du 24 septembre 2012 d'une somme de 2 240.00 \$ plus les taxes pour 40 blocs de retenues en ciments (butés).

Que cette dépense soit payée avec la subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité.

354-10-2012

FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES - SINTRA INC.

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le paiement de la facture portant le numéro 1320-25954, datée du 9 juillet 2012 d'une somme de 1 380.00 \$ plus les taxes pour des travaux de réparation au lac Hénault.

Que cette dépense soit affectée à même le fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

355-10-2012

DEMANDE DE SUBVENTION - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale, Madame Hélène Plourde, à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour le projet du toit de la patinoire dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase II, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

Adoptée à l'unanimité.

356-10-2012

JARDIN BOTANIQUE - CAMP DE JOUR

Il est proposé par le conseiller Guy Corriveau
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le paiement pour une sortie dans le cadre du camp de jour au Jardin Botanique le 29 août 2012:

- AUTOBUS BEAUSOLEIL facture portant le numéro 314602, datée du 29 août 2012 d'une somme de 431.16 \$ taxes incluses;
- VILLE DE MONTRÉAL facture portant le numéro 20023517, datée du 30 août 2012 d'une somme de 368.00 \$ taxes incluses;

Adoptée à l'unanimité.

357-10-2012

COMITÉ DE BALLE MOLLE - DEMANDE

Demande de réserver le terrain de balle molle pour la saison 2013 du 1^{er} mai au 30 août 2013, les vendredis de 19 h à minuit.

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité accepte de réserver le terrain de balle molle à chaque vendredi du 1^{er} mai au 30 août 2013 de 19h à 23 h.

Adoptée à l'unanimité.

358-10-2012

KINADAPT

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité accepte la soumission portant le numéro 20120802, datée du 3 août 2012 d'une somme de 1 437.19 \$ taxes incluses dans le cadre d'une activité de traîneau à chiens qui aura lieu en janvier 2013.

Qu'un dépôt de 431.16 \$ soit versé afin de confirmer la réservation.

Adoptée à l'unanimité.

359-10-2012

FONDATION DES SAMARES

La fondation des Samares sollicite un geste généreux de la Municipalité de Mandeville à devenir membre corporatif pour une somme de 100.00 \$.

Il est proposé par le conseiller Guy Corriveau
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville ne donne pas suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

360-10-2012

EXCELLENCE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité félicite Madame Isabelle Beaudoin, technicienne en loisirs pour le prix « Réalisations professionnelles » à l'occasion de la 13^{ième} Conférence annuelle du loisir municipal.

Adoptée à l'unanimité.

361-10-2012

PONT PAYANT POUR LE HOCKEY MINEUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise les équipes de hockey mineur Midget A et B à faire conjointement un pont payant sur la rue Desjardins devant la municipalité le samedi 13 octobre 2012 de 9 h à 14 h.

Que par la présente autorisation, ladite municipalité se dégage de toutes responsabilités.

Adoptée à l'unanimité.

362-10-2012

PELOUSES DAUPHIN

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le paiement de la facture portant le numéro 225787 d'une somme de 344.93\$ taxes incluses pour l'entretien de la pelouse au terrain de balle molle au parc municipal.

Adoptée à l'unanimité.

363-10-2012

AMENDEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 326-09-2012 - PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS ISSUS DES COMMUNAUTÉS EN MATIÈRE DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE - GARDE ESTIVALE ET GRANDS CONGÉS SCOLAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution portant le numéro 326-09-2012, datée du 5 septembre 2012 afin de désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Hélène Plourde comme personne responsable et à signer tout document à cet effet.

Adopté unanimement.

VARIA

364-10-2012

DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé par le conseiller Guy Corriveau
Appuyé par le conseiller Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville donne une subvention d'une somme de 200.00\$ pour une collation lors de l'inauguration d'un sentier National à Mandeville le 14 octobre 2012.

Adopté unanimement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

365-10-2012

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Guy Corriveau
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 20h12.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : # 341-10, 342-10, 343-10, 345-10, 346-10, 349-10, 350-10, 352-10, 353-10, 354-10, 356-10, 358-10, 362-10, 364-10.

Hélène Plourde, secrétaire-trésorière directrice générale

Francine Bergeron, mairesse

**Hélène Plourde, directrice générale
et secrétaire-trésorière**